

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 
ID : 033-253306310-20181219-2018_04_059-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 9
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix huit, le dix neuf décembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame GOT en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 4 décembre 2018

Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC – DERVILLE - GOT - MONSEIGNE - MM. CORSAN - DELAUNAY – GIRARD – PLISSON - RENARD

Etait Représenté : M. FEDIEU Pouvoir à Mme GOT

Délibération N°2018-04-059: Délégation à Madame la Présidente pour décider des motifs d'exonération du tarif d'entrée au phare de Cordouan pour la période 2019 à 2021

Vu le CGCT ;

Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan ;

Vu la délibération autorisant la création de la régie recettes de Cordouan ;

Il est décidé, à l'unanimité :

Article unique. de donner délégation à Madame la Présidente pour décider, pour la période de 2019 à 2021, d'une exonération d'entrée au phare de Cordouan pour des opérations particulières, notamment à caractère patrimonial ou social. Un compte-rendu des décisions prises dans le cadre de cette délégation sera présenté annuellement au comité syndical.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 19 décembre 2018

La Présidente

Pascale GOT
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde
Cordouan